

Le Figaro / Cahier Economie (pages saumon)

Lundi 21 Mars 2005

En vue

sur

BFM
LA RADIO DE L'ECONOMIE

à 18 h 15

votre fréquence sur www.radiobfm.com



OLIVIER GAST, fondateur du Cedre, le Club européen des directeurs de réseaux de franchises, ouvre les portes du marché chinois aux enseignes françaises. En partenariat avec Ubifrance, l'agence française pour le développement international des entreprises, « une quinzaine d'enseignes, parmi nos cent franchiseurs adhérents, parmi lesquelles Etam et les instituts Guinot, seront présentes pour la première fois au salon le plus stratégique de l'année, China Franchise expo »,

fait valoir cet avocat. « La Chine est un eldorado, avec des leviers phénoménaux, une autoroute pour le développement des enseignes françaises, même si, je le suppose, il y aura des cadavres », souligne-t-il. Et le salon est une occasion de signer des contrats d'exclusivité sur une région ou sur le pays avec des « master franchisés ». « C'est à nous de convaincre les Chinois de payer le droit d'entrée à la franchise. Ils ne sont pas habitués à ce modèle », explique ce père d'une jeune étudiante en Droit.

Jeune diplômé de l'IEP de Provence, Olivier Gast part faire un stage dans un cabinet d'avocats spécialisé dans la franchise à Washington, « où cette activité avait quinze ans d'avance sur la France », s'exclame le futur coinspirateur et corédacteur du décret d'application de la loi Doubin, « qui porte sur la protection des franchisés avant la signature du contrat ». Simultanément, en 1991, il fonde le Cedre, qu'il anime aujourd'hui, parallèlement à son cabinet d'avocats, qui compte une quinzaine de juristes.